



Relevé de délibérations du Conseil d'Administration
Séance du 15 mars 2023
- Visioconférence -

Référence	RD_DIR_CA 2023_03_15
Révision	0
Date d'application	15 décembre 2023
Version	1

Pour information : 26 membres présents et 5 membres représentés sur 33 membres en exercice.

Délibérations	Détails des votes	Observations
➤ Le CA approuve le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022.	unanimité	Publication (site web)
➤ Le CA approuve le compte financier 2022.	29 voix pour 2 abstentions	
<p>➤ Le CA adopte les éléments d'exécution budgétaire suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 403,89 ETPT, dont 309,91 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 93,98 ETPT hors plafond d'emplois législatif • 60 150 506,48 € d'autorisations d'engagement réparties comme suit : <ul style="list-style-type: none"> ○ 45 025 704,66 € au titre du personnel ○ 13 174 774,00 € au titre du fonctionnement et intervention ○ 1 950 027,82 € au titre de l'investissement • 57 519 424,93 € de crédits de paiement, répartis comme suit : <ul style="list-style-type: none"> ○ 45 017 913,18 € personnel ○ 11 044 369,97 € fonctionnement et intervention ○ 1 457 141,78 € investissement • 63 110 866,70 € de recettes • 5 591 441,77€ de solde budgétaire (excédent) <p>➤ Le CA arrête les éléments d'exécution comptable suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 622 294,92 € de variation de trésorerie • 1 251 538,94 € de résultat patrimonial (bénéfice) • 2 951 083,20 € de capacité d'autofinancement • 1 323 730,90 € de variation de fonds de roulement <p>➤ Le CA décide d'affecter le résultat 2022 bénéficiaire à hauteur 1 251 538,94 € à l'apurement du report à nouveau débiteur (119).</p> <p>Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération, ainsi que le rapport du commissaire aux comptes.</p>	29 voix pour 2 abstentions	

<p>➤ Le CA approuve l'apurement du compte 119 par le compte 106, pour un montant de 3 984 470.28 €, afin d'assurer la cohérence de l'information financière.</p>	unanimité															
<p>➤ Le CA approuve l'actualisation du montant des primes applicables aux agents contractuels ingénieurs de recherche de l'établissement, selon la grille annexée à la délibération Le niveau de primes et son évolution relèvent de l'appréciation de la directrice de d'établissement.</p>	unanimité	Mise en place au 1 ^{er} janvier 2023														
<p>➤ Le CA approuve l'actualisation du protocole RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).</p>	30 voix pour 1 voix contre	Prise d'effet au 1 ^{er} janvier 2023														
<p>➤ Le CA approuve le rapport de prévention pour l'année 2022.</p>	unanimité															
<p>➤ Le CA approuve la transformation du certificat « Les 100 heures de l'achat en santé » en diplôme d'établissement « les 100 heures de l'achat en santé » : piloter la démarche et les ressources de la fonction achat à l'échelle territoriale ».</p>	unanimité															
<p>➤ Le CA approuve la création du diplôme d'Etablissement francophone « Inspecteur en santé ».</p>	unanimité															
<p>➤ Le CA approuve la tarification de l'apprentissage à compter de la rentrée universitaire 2023-2024, de la manière suivante :</p> <p>Tarifs de référence pour 12 mois de formation – applicables aux contrats signés pour la rentrée 2023</p> <table border="1" data-bbox="98 954 1359 1425"> <thead> <tr> <th data-bbox="98 954 945 1054"></th> <th data-bbox="945 954 1359 1054">Tarif de référence pour 12 mois de formation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2" data-bbox="98 1054 1359 1118">Master mention Santé Publique – Parcours M2</td> </tr> <tr> <td data-bbox="98 1118 945 1177">Employeur privé</td> <td data-bbox="945 1118 1359 1177">9 000 €</td> </tr> <tr> <td data-bbox="98 1177 945 1236">Employeur public</td> <td data-bbox="945 1177 1359 1236">6 900 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2" data-bbox="98 1236 1359 1300">Master mention Administration de la Santé – Parcours M2</td> </tr> <tr> <td data-bbox="98 1300 945 1359">Employeur privé</td> <td data-bbox="945 1300 1359 1359">8 466 €</td> </tr> <tr> <td data-bbox="98 1359 945 1425">Employeur public</td> <td data-bbox="945 1359 1359 1425">6 900 €</td> </tr> </tbody> </table>		Tarif de référence pour 12 mois de formation	Master mention Santé Publique – Parcours M2		Employeur privé	9 000 €	Employeur public	6 900 €	Master mention Administration de la Santé – Parcours M2		Employeur privé	8 466 €	Employeur public	6 900 €	unanimité	
	Tarif de référence pour 12 mois de formation															
Master mention Santé Publique – Parcours M2																
Employeur privé	9 000 €															
Employeur public	6 900 €															
Master mention Administration de la Santé – Parcours M2																
Employeur privé	8 466 €															
Employeur public	6 900 €															

Mastère Spécialisé © Manager en Santé			
Employeur privé	7 232 €		
Employeur public	6 900 €		
Les tarifs de référence sont donnés pour 12 mois et proratisés pour des durées inférieures ou supérieures.			
Application pour des contrats de 13 mois (de début septembre 2023 à fin septembre 2024)			
	Tarif pour un contrat de 13 mois		
Master mention Santé Publique – Parcours M2			
Employeur privé	9 750 €		
Employeur public	7 475 €		
Master mention Administration de la Santé – Parcours M2			
Employeur privé	9 171 €		
Employeur public	7 475 €		
Mastère Spécialisé © Manager en Santé			
Employeur privé	7 834 €		
Employeur public	7 475 €		
➤ Le CA approuve le calendrier de l'année universitaire 2023-2024 , à savoir du 21 août 2023 au 29 septembre 2024. Ce calendrier est valable pour l'ensemble des étudiants y compris les étudiants en doctorat.		unanimité	
➤ Le CA approuve le bilan d'utilisation de la Contribution à la Vie Étudiante de de Campus (CVEC) pour l'année 2022 et les perspectives pour l'année 2023.		unanimité	

N.B : Ce document a valeur informative. Le procès-verbal de cette séance sera soumis à approbation lors de la prochaine séance.